



RÉGLEMENTATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les FDES, un casse-tête nécessaire

La Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire, FDES, obligatoire dans la construction neuve, fait peser de lourdes contraintes financières, humaines et techniques. Elle met pourtant les fabricants en marche vers la réduction de l'impact carbone de leurs produits, et pose le premier jalon d'un cycle vertueux écologique.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les fabricants et regroupements professionnels ont du pain sur la planche pour cette nouvelle année qui démarre. 2025 s'annonce comme une période chargée en termes de réglementations plus strictes, en obligations et collectes de données, avec des problématiques environnementales de plus en plus présentes. La transition écologique commande des exigences croissantes dans le secteur du bâtiment, en particulier dans la construction neuve, la RE2020 imposant, dès cette année, un seuil d'émission de gaz à effet de serre réduit par rapport au précédent pallier de 2022. Mais ces contraintes ne sont pas seules : les Réglementations Environnementales européennes évoluent, elles aussi, vite et fort, sur fond de crise politico-économique inédite en France, dans un secteur du bâtiment fragilisé. Le RPC 2024, Règlement Produits de Construction, oblige les industriels à revoir la copie de leurs FDES, Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires, équivalents français des EPD, Environmental Product Declaration, avant fin 2025, ces dernières devant désormais respecter la norme EN 15804+A2. La REP, Responsabilité Élargie des Producteurs, sur les emballages professionnels est un casse-tête (*lire notre enquête page XX*). Le CSRD, Corporate

Sustainability Reporting Directive, étend quant à lui l'obligation de reporting extra-financier aux entreprises de 250 salariés et plus. Enfin, le Passeport Numérique européen pour les produits de construction est dans les tuyaux, malgré l'attente de consignes précises qui tardent à se faire connaître et une entrée en vigueur progressive prévue à partir de 2027. Bref, de quoi se perdre dans un épais brouillard réglementaire dont les FDES sont l'étendard.

Un passeport sur un marché concurrentiel

Pour une grande majorité des acteurs du marché des menuiseries, même si les FDES sont une « véritable embrouillement », elles vont pourtant bien au-delà du document normatif, réglementaire et obligatoire. Elles cristallisent à elles seules les enjeux actuels et à venir en matière de construction. Ces fiches deviennent à la fois un passeport, un outil de différenciation sur un marché concurrentiel et un phare, « *un indicateur qui donne des objectifs pour réduire les impacts carbone des produits* », selon Guillaume Dufaix, directeur technique chez Louineau. Comme dans une boule de cristal, certaines entreprises y voient même leur avenir et leur pérennité, avec la conscience que l'économie circulaire et l'écoconception sont essentielles pour un marché de la construction et une planète en bonne santé. »



LEGENDE

» La FDES obligatoire pour les constructions neuves

Les FDES sont avant tout des documents incontournables, car obligatoires dans la construction neuve depuis l'entrée en vigueur de la RE2020 le 1^{er} janvier 2022. Elles sont centralisées dans la base INIES, une plateforme nationale de données, consultable en ligne, qui garantit leur accessibilité et leur transparence auprès de tous les acteurs du secteur. De nombreux prestataires déploient leur expertise pour accompagner les entreprises et les regroupements professionnels dans la réalisation des FDES, qui ont une durée de validité de cinq ans. Une tierce partie, un des vérificateurs agréés par INIES, est tenue de les vérifier et de les valider avant leur publication.

Il existe trois types de fiches : la FDES individuelle portant sur un produit spécifique fabriqué par un industriel, la

FDES collective concernant une famille de produits assez large ou un produit type et la FDES configurable qui permet de calculer une FDES adaptée au produit mis en œuvre sur un ouvrage évalué. Les FDES sont principalement utilisées par les bureaux d'études, les architectes et les maîtres d'œuvre.

« Ce sont les entreprises générales qui sont plus demandeuses des FDES, parce que ça entre dans le calcul d'impact environnemental global du bâtiment. Elles sont challengées sur ces sujets, en particulier dans le cadre de la construction de bâtiments publics », explique Nathalie Toublant, responsable environnement et développement durable chez Atlantem. Des DED, Données Environnementales par Défaut, sont également mises à disposition par le ministère en charge de la construction, lorsqu'il n'existe pas de FDES pour un produit donné. « Les données par

défaut sont extrêmement pénalisantes. Les bureaux d'études les limitent au maximum », précise Vladimir Luzhbin-Asseev, responsable technique du groupement Actibaie.

Les FDES constituent donc la source principale de données environnementales et sanitaires utilisées pour calculer l'Impact Carbone (IC) Construction, un indicateur clé pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'un bâtiment neuf entier. L'IC Construction s'exprime en kg CO₂ / m² (kilogrammes d'équivalent CO₂ par mètre carré de surface). Il prend en compte les impacts carbone de tous les éléments qui composent le bâtiment, les FDES fournissant les informations environnementales et sanitaires détaillées sur chacun des produits de construction, murs, toits, fenêtres, équipements... ou de décoration tout au long de leur cycle de vie.

L'ACV, ou Analyse du Cycle de Vie: le cœur complexe des FDES

Le Cycle de Vie et son analyse (ACV) sont au cœur de la création des FDES. Cette démarche scientifique est encadrée par des normes internationales, ISO 14025 publiée en 2006, et ISO 21930 publiée en 2017, qui précisent les principales règles pour élaborer les Déclarations Environnementales des Produits (EPD) de construction. L'ACV repose sur une collecte et une modélisation rigoureuses de données. Elle couvre chaque étape du cycle de vie d'un produit: de l'extraction des matières premières à la fabrication, en passant par le transport, l'installation, l'utilisation, jusqu'à la fin de vie (le recyclage, par exemple). La méthodologie est d'une grande complexité, notamment en raison de la diversité des données à collecter, de la multiplicité des matériaux, des composants et des fournisseurs, mais aussi du coût élevé et des ressources humaines mobilisées. Jacques Chevalier, coordinateur de la base INIES, confirme: « Pour les nouveaux déclarants, la première FDES reste un chantier d'envergure et demande un investissement humain et financier non négligeable. Ils sont accompagnés par des consultants



© C. Badet
Guillaume Dufaix, directeur technique chez Louineau.

environnement de plus en plus nombreux. On ne peut cependant pas nier que réaliser une Analyse de Cycle de Vie reste un exercice assez complexe.»

L'appui des organisations professionnelles avec des FDES collectives

Pour Ludivine Menez, déléguée technique à l'UFME, Union des Fabricants de Menuiseries, « l'Analyse du Cycle de Vie et la conception d'une FDES sont des tâches qui nécessitent la collecte d'une très grande quantité de données, car ce sont des produits de construction complexes. Une fenêtre, par exemple, est un système résultant de l'assemblage de nombreux composants, aux dimensions à façon, avec une combinatoire infinie. » L'UFME est une des premières organisations professionnelles à avoir créé des FDES collectives pour les fenêtres et portes-fenêtres en PVC et mixtes PVC / aluminium. L'UFME commence ce travail par une collecte exhaustive de données à travers un questionnaire détaillé envoyé à ses adhérents. L'objectif est de garantir une représentativité maximale des produits et des typologies de fabrication. L'UFME fait appel à des

prestataires spécialisés et accompagne ses adhérents dans la mise en œuvre de FDES individuelles, en particulier lorsque la conception d'un de leurs produits est spécifique. « Nous sommes la courroie de transmission entre les fabricants et les prestataires. Notre rôle est de faciliter l'agrégation des données pour mettre à disposition des FDES collectives accessibles à tous nos adhérents », précise Ludivine Menez. Le syndicat collabore avec le CODIFAB, Comité professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, pour ce qui concerne le bois, et partage avec Actibaie les FDES de volets roulants et battants tous matériaux. De son côté, le groupement Actibaie fait aussi appel à un prestataire spécialisé en Analyse de Cycle de Vie (ACV) pour faciliter la collecte de données et la mise en ligne des FDES sur la base INIES. Chaque adhérent contribue en remplissant un tableau détaillé, souvent complexe, nécessitant un traitement précis et chronophage. Avec l'entrée en vigueur de la norme EN 15804+A2, toutes les FDES devront être mises à jour d'ici le 31 décembre 2025, impliquant un effort conséquent pour les syndicats et leurs adhérents. « C'est une démarche chronophage », déclare Vladimir Luzhbin-Asseev. « Nous sollicitons les bureaux d'études des entreprises qui ont d'autres priorités. La collecte de données sur la fabrication des produits reste compliquée à avoir. Des informations très précises comme la consommation électrique totale du cycle de fabrication ou encore la quantité et la provenance de matière utilisée sont demandées. Tout le monde n'a pas le même niveau de connaissance sur le sujet. Parfois les personnes sollicitées ne savent pas trop ce qu'on leur demande », précise-t-il. Créé à l'initiative de plusieurs organisations de la menuiserie, le configurateur en ligne de FDES « de-baie » est un outil permettant aux professionnels de réaliser leurs FDES précisément et rapidement. De son côté, l'Alliance HQE-GBC accompagne les industriels, avec le soutien financier de l'ADEME, dans la réalisation de déclarations environnementales collectives, dans le cadre de l'Appel à Accompagnement N° 4 #FaistaFDES #FaistonPEP, lancé le 18 novembre dernier. »

« Avec l'entrée en vigueur de la norme EN 15804 + A2, toutes les FDES devront être mises à jour d'ici le 31 décembre 2025. C'est une démarche chronophage. »

Vladimir Luzhbin-Asseev, responsable technique du groupement Actibaie.



© Atlantem



© Actihate

« C'est une usine à gaz. La récolte de données auprès des fournisseurs reste des plus complexes pour recueillir des informations fiables. Nous avons besoin de connaître toutes les formulations, les compositions des produits, les types d'emballages, etc. »

Julien Lance,
ingénieur environnement
chez Serge Ferrari.

» **Complexité, coût et manque de vérificateurs pointés par les fabricants**

La complexité et le coût des FDES sont aussi pointés par les fabricants. « *C'est une usine à gaz* », témoigne Julien Lance, ingénieur environnement chez Serge Ferrari. « *La récolte de données auprès des fournisseurs reste des plus complexes pour recueillir des informations fiables. Cela prend énormément de temps. Nous avons besoin de connaître toutes les formulations, les compositions des produits, les types d'emballages, le transport, les consommations énergétiques, les déchets, etc.* » L'entreprise est parfois obligée de s'appuyer sur des bases de données génériques ou ICV, Inventaires des Cycles de Vie, standards établis pour une catégorie de produits ou de processus : Base ADEME Impacts pour la France, Ecoinvent en Suisse ou encore GaBi pour l'Allemagne. Même constat de Nathalie Toublant : « *L'Analyse du Cycle de Vie est une démarche lourde et conséquente. Une fiche FDES est onéreuse et très complexe. Nous ne pouvons pas déployer ce dispositif sur l'ensemble de nos produits. C'est pour cette raison que nous avons fait le choix de participer à des FDES collectives, car c'est important de couvrir notre gamme.* » Le manque de vérificateurs agréés constitue un autre obstacle majeur dans la réalisation des

FDES. Ces professionnels, habilités par la base INIES, jouent un rôle clé en validant la conformité des données selon les normes en vigueur. Cependant, leur nombre limité occasionne des retards et des délais importants, pouvant aller de quatre à huit mois.

Les avantages des FDES selon Atlantem, Louineau et Serge Ferrari

Bien que les FDES impliquent des efforts importants de collecte de données, de conformité et de financement, elles sont aussi un critère et un levier pour les entreprises, pouvant leur offrir des avantages stratégiques significatifs.

En premier lieu, elles sont devenues un élément clé pour répondre aux demandes des bureaux d'études et maîtres d'ouvrage « *Les FDES deviennent un critère de choix supplémentaires pour les clients, en complément de critères techniques, économiques et esthétiques* », explique Nathalie Toublant. Elles participent également à l'image de marque de l'entreprise : « *Les FDES sont devenues un argument concurrentiel de plus, plus ou moins important en fonction des dossiers* », précise Guillaume Dufaix. En 2023, le groupe Louineau avait pris les devants en initiant le processus pour l'obtention de FDES pour deux familles de produits « Habillages » et « Cornières & Précadrés », aujourd'hui validées et



© Solange Grenna



© Inies

È - **Nathalie Toublant**, responsable environnement et développement durable chez Atlantem.

Ë - **Vladimir Luzhbin-Asseev**, directeur technique du groupement Actibaie.

Ì - **Ludivine Menez**, déléguée technique de l'UFME.

Í - **Jacques Chevalier**, coordinateur de la base INIES.

disponibles dans la base INIES. « *Nous nous intéressons aux problématiques de nos clients pour pouvoir les résoudre. Nous souhaitons montrer que nous sommes proactifs, que nous nous adaptons.* » Jérémie Partouche, Business Group Manager pour le marché de la protection solaire chez Serge Ferrari, complète : « *Les FDES permettent de valoriser notre démarche environnementale, véritable ADN de l'entreprise depuis 1974, auprès des clients et prescripteurs. Avec la norme EN 15804 + A1 passée à la version +A2 nous allons remettre à jour toutes les FDES de nos toiles. La démarche est aussi importante dans le cadre des protections solaires, pour permettre à nos clients storistes de réaliser les FDES de leurs stores.* »

Réduire l'impact environnemental des produits

Les FDES permettent également aux entreprises d'identifier des axes d'amélioration pour réduire l'impact environnemental de leurs produits. Chez Louineau, elles sont une sorte d'étalon qui fixe des objectifs concrets pour optimiser les matériaux et les procédés de fabrication. « *Avec les FDES, nous pouvons mieux identifier les parties carbonées de notre production. Nous avons la possibilité de mesurer nos actions et de savoir celles que nous allons mettre en place, comme l'inclusion d'acier*

recyclé », explique Guillaume Dufaix. Pour l'entreprise, les FDES sont aussi perçues comme un outil stratégique pour anticiper les changements dans la construction et s'aligner sur des critères environnementaux avant qu'ils ne deviennent contraignants. Le groupe Serge Ferrari s'appuie, lui aussi, sur les retours d'expérience et les FDES pour développer des méthodes visant à réduire l'impact carbone de ses produits : « *Les FDES sont un indicateur pour juger de nos performances, y compris dans notre démarche RSE qui chapeaute nos actions en matière d'environnement.* » L'entreprise intègre du fil polyester recyclé dans ses toiles de protections solaires, réduisant ainsi de 30 % l'impact carbone de ses produits. « *Nous plaçons aussi l'humain au centre de notre politique RSE. C'est pour cette raison que nous la nommons RHSE. Notre ambition d'ici à 2030 est d'augmenter notre volume de production de 30 % avec zéro impact carbone.* » Même constat chez Atlantem : « *Les FDES nous incitent fortement à concevoir nos produits différemment, à optimiser nos gammes. Comment fait-on pour intégrer de la matière recyclée ? En quelle quantité ? Jusqu'où peut-on aller ? Nous challengeons nos fournisseurs, mais aussi nos processus de fabrication, nos outils pour être le plus sobres possible en termes de consommation d'énergie.* » Nathalie

Toublant va plus loin : « *Pour Atlantem, les FDES représentent une opportunité pour nous structurer, nous professionnaliser, notamment sur le traitement des données. Nous espérons parvenir à automatiser la collecte de données pour qu'elles soient disponibles en quelques clics dans nos ERP.* »

Une démarche encore perfectible

De l'avis des entreprises mais aussi des regroupements professionnels, tels l'UFME, Actibaie ou l'Alliance HQE-GBC, en charge de la base INIES, il resterait pourtant de nombreuses améliorations à apporter aux FDES. Pour certains, une reconnaissance mutuelle des bases de données nationales comme INIES en France et IBU Datenbank en Allemagne, semble cruciale pour simplifier l'utilisation des FDES au-delà des frontières nationales. « *Aujourd'hui, les EPD (FDES pour la France) peuvent être enregistrées sous un programme EPD (INIES, IBU, EPD INTERNATIONAL, ...) et sont ainsi accessibles au public. Bien sûr, la vérification d'une tierce partie est obligatoire pour cela. En fonction du programme EPD choisi, le formalisme et le contenu des EPD varient. Il n'y a pour l'instant aucune harmonisation des EPD en Europe* », regrette Jérémie Partouche. « *Depuis quelques années, au niveau européen, une plateforme nommée* »



© Photos: Serge Ferrari

Julien Lance, ingénieur environnement – coordinateur Reach / Département R&D chez Serge Ferrari Group



Jérémy Partouche, Business Group manager pour le marché de la protection solaire chez Serge Ferrari Group.

» *EcoPlatform existe et peut recenser les EPD répondant à la norme EN15804, issues de différents programmes EPD», précise-t-il.*

Par ailleurs, les FDES sont souvent jugées complexes et peu adaptées aux besoins internes des entreprises. « *Le format technique et multicritères des FDES rend difficile leur appropriation et leur vulgarisation, notamment pour les équipes commerciales qui recherchent des arguments simples comme un poids carbone clair* », déplore Guillaume Dufaix. « *Le système actuel, avec une validité de cinq ans, manque de flexibilité pour s'adapter à l'évolution rapide des marchés et des réglementations. Introduire davantage de souplesse permettrait de mieux suivre la progression des produits et de répondre de manière plus adaptée aux attentes du marché, tout en valorisant plus efficacement les améliorations apportées* », propose-t-il.

Autre point soulevé par les entreprises : une meilleure valorisation des sociétés respectant ces démarches, via des incitations publiques ou des labels dédiés pourrait encourager une adoption plus large. Quant à une harmonisation européenne souvent évoquée de l'Analyse du Cycle de Vie, Jacques Chevalier n'y est pas favorable : « *En matière d'ACV, l'idée d'avoir une seule donnée pour toute l'Europe est antinomique avec l'idée d'avoir une donnée précise qui tienne compte des conditions locales de*

« Notre expérience est une force et INIES a un rôle à jouer, quelles que soient les sources de données, pour continuer à alimenter les acteurs en données fiables et faciles à utiliser pour les calculs des performances environnementales des bâtiments et aménagements urbains. »

Jacques Chevalier, coordinateur de la base INIES.

production et de gestion de la fin de vie (recyclage, réemploi...). Impossible de valoriser un fabricant français qui utiliserait l'électricité décarbonée française sur ses sites français avec une unique donnée européenne mixant différents sites de production en Europe. Idem si la France met en place des filières vertueuses de recyclage/réemploi. »

Si toutes les contraintes réglementaires liées à la protection de l'environnement pèsent lourd sur les entreprises, de nouveaux sujets inquiètent plus que d'autres, le RPC 2024 (Règlement Produits de Construction) en tête. À l'approche de sa mise en œuvre, certaines zones d'ombre subsistent sur les méthodologies et les outils nécessaires, suscitant de l'incertitude dans sa planification : « *Le nouveau RPC va clairement bouleverser l'écosystème. Mais il est encore trop tôt pour savoir ce que la base INIES va devenir. Le programme INIES et la base INIES vont devoir évoluer et s'adapter, c'est une certitude. Notre expérience est une force et INIES a un rôle à jouer, quelles que soient les sources de données, pour continuer à alimenter les acteurs en données fiables et faciles à utiliser pour les calculs des performances environnementales des bâtiments et aménagements urbains. Le rôle que l'État souhaite confier à la base INIES est bien sûr un point clé de l'avenir de notre activité.* » ■

Christel Fégli